

Ecole de natation

Conditions générales

- Le tarif comprend : La dispense d'un cours de natation, le matériel mis à disposition, ainsi que l'entrée à la piscine pour les horaires des groupes qui sont avant l'ouverture au public.
Pour les cours collectifs dispensés pendant les heures d'ouverture au public, l'entrée de la piscine est à la charge du/des élève(s).
- La finance d'inscription : Elle est payable au comptant à la première séance.
Pour des motifs de logistique et d'organisation, les leçons manquées ne peuvent pas être récupérées ou remboursées.
Cependant, pour des absences dès **3 leçons consécutives** durant le cycle pour cause d'accident, d'une maladie grave, sur présentation d'un certificat médical y relatif, il sera possible d'obtenir un bon équivalent aux nombres d'absences (valable 6 mois mais au plus tard le 30 juin de chaque année), à faire valoir sur un prochain cycle.
Attention, les places étant limitées, en cas de désistement au cycle à la dernière minute, (dès 72h et moins), 50% des frais de cours seront dûs.
- Equipement : maillot de bain & bonnet (en silicone) fortement conseillé. Il est recommandé de se munir de 2 linges (ou 1 linge et un peignoir). L'un pour être pris au bord du bassin et l'autre pour la douche après le cours.
Pour des raisons de sécurité, les lunettes de natation, les masques de plongée ainsi que les manchons, ne sont pas autorisés durant le cours.
- Accompagnement : Le/les accompagnant/s doivent préparer le/les enfants et les accompagner jusqu'à l'enceinte des douches. Ils les récupèrent au même endroit.
Etant donné que les groupes se succèdent, merci de bien vouloir amener les enfants dans l'enceinte des douches au minimum 2min. avant le début du cours.
Le/les accompagnant/s ne peuvent pas rester au bord du bassin et assister au cours.
Selon les directives communales, il est strictement interdit de manger dans l'enceinte et les vestiaires de la piscine.
- Responsabilité : Chaque participant présent au cours est responsable de sa propre personne.
Double Dolfins (Cécile PANCHAUD) décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale dans le suivi des cours. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal.
- Sécurité : Chaque personne présente dans l'enceinte de la piscine et participant au cours de natation prend toutes les dispositions afin d'éviter tout accident ou incident. Elle confirme être en possession d'une couverture d'assurance « responsabilité civile » pour tout dégât qu'elle pourrait causer tant aux installations techniques qu'envers d'autres participants.
Aucune charge ne pourra être retenue contre la personne en charge du cours ou contre **Double Dolfins** (Cécile PANCHAUD) à ce sujet.
- Piscine : En cas de fermeture inopinée de la piscine en cours de saison par les autorités communales, cantonales ou fédérales, incombant un arrêt partiel et/ou complet des cycles de natation, ces derniers ne seront pas remboursés. Dans la mesure du possible, une solution sera étudiée.
Aucune charge ne pourra être retenue contre la personne en charge du cours ou contre **Double Dolfins** (Cécile PANCHAUD), et aucun remboursement ne pourra être exigé à ce sujet.

Le calendrier des dates se trouve sur le site internet

(sous réserve de changement de dernière minute)

- 1^{er} cycle : septembre à décembre PAS de cours durant les vacances scolaires VD
2^{ème} cycle : janvier à mars PAS de cours durant les relâches vaudoises
3^{ème} cycle : fin mars-début avril jusqu'à fin juin PAS de cours le mercredi, veille de l'Ascension